



Substitution de cocontractant à notre insu

Par **esanlo**, le **15/06/2016** à **19:52**

Bonjour,

Octobre 2014

Après avoir visité l'exposition de piscines vendues par l'entreprise A fr, nous recevons la visite de son commercial C à domicile qui nous fait signer un devis pour l'achat et l'installation d'une piscine entre le 4 et le 8 mai 2015. Un dossier de crédit affecté à cet achat est monté (Nous apprenons aujourd'hui qu'un problème est survenu dans le montage du dossier de crédit affecté mais que nous n'en avons pas été informés par le commercial C qui nous a dit que le dossier était accepté par l'organisme de financement.)

Mars 2015

Le commercial C nous contacte pour nous annoncer qu'il y a eu des problèmes dans l'entreprise A fr, qu'elle déménage à Montpellier (ce qui est faux) et qu'il en devient le Directeur commercial France.

Il nous assure que cela ne changera rien pour nous...

Du 4 au 8 mai 2015

Rien ne se passe... Lorsque nous joignons le commercial C, il nous dit que suite aux problèmes rencontrés par l'entreprise A fr, notre piscine a du être refabriquée.

Le 18 mai 2015

Une entreprise B se crée à Montpellier

C'est cette entreprise B qui va réaliser à notre insu les prestations que nous avons commandées à l'entreprise A fr. Le commercial C se garde bien de nous informer qu'il travaille maintenant pour le compte de l'entreprise B et continue de développer avec nous une relation de confiance.

Le chantier s'ouvre le 27 mai 2015

Nous apprendrons que l'entreprise B n'était pas assurée à l'ouverture du chantier.

Début juillet 2015

Nous comprenons que le fournisseur étranger A sl, suite à un désaccord avec l'entreprise A fr, a créé par l'intermédiaire de Monsieur M (résidant dans la même ville que le Fournisseur A sl) l'entreprise B pour récupérer les affaires signées par l'entreprise A fr et ce avec l'aide du commercial C de. L'entreprise B nous réclame le règlement d'une facture du montant du devis signé avec l'entreprise A fr. Il n'y a plus de crédit affecté si tant est qu'il est été accordé.

Que devons nous faire ? merci